

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Prévision de session

Session d'été Conseil national

Date de publication : 31.05.2023



Table des matières

Editorial		3
Objets parlementaires		4
23.033 — Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération	Adaptation	4
22.3388 — Simplifier le passage à des systèmes de chauffage modernes	Adaptation	4
22.461 — Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation	Adaptation	5
18.077 — Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase	Adaptation	5
22.4148 — Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire	Acceptation	6
22.3821 — Projet d'avenir global pour les réfugiés ukrainiens	Acceptation	6
21.4516 — Consolider la hiérarchie du réseau routier à l'intérieur comme à l'extérieur des localités	Rejet	7
Empreinte		8



Editorial

Le Programme en faveur du trafic d'agglomération et l'intégration des réfugiés ukrainiens sont deux des sujets de la prochaine session d'été qui revêtent une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes suisses quant à une sélection d'objets.

Le Conseil fédéral veut investir 1,6 milliard de francs dans les projets de transport des agglomérations. Vu l'importance des agglomérations, l'Union des villes suisses soutient ce projet, tout en proposant des modifications: les retards pris dans des projets passés ne doivent pas pénaliser les projets futurs. Par ailleurs, le message ne doit pas être lié aux projets routiers nationaux.

En outre, les villes soutiennent les motions «Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire» et «Projet d'avenir global pour les réfugiés ukrainiens». L'intégration des réfugiés relevant pour l'essentiel de la responsabilité des villes, celles-ci réclament une stratégie globale et un plan de mesures relatives à l'avenir des personnes réfugiées.

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Objets parlementaires

23.033 Objet du Conseil fédéral

Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

Position: Dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération, la Confédération soutient, via le FORTA, des mesures permettant l'amélioration de ce trafic. Par le présent message, le Conseil fédéral propose d'allouer les ressources nécessaires pour la quatrième génération des projets d'agglomération à partir de 2024, pour un montant de 1,58 milliard de francs.

Dans les grandes lignes, l'UVS soutient ce projet, entrée en matière et adoption. Concrètement, elle émet les recommandations suivantes:

Art. 1 et Annexe art. 3: suivi de la minorité Pasquier-Eichenberger. Les villes s'opposent à la réduction de 5% de la contribution fédérale opérée pour une minorité importante des projets d'agglomération à cause de l'état de mise en œuvre de mesures des générations précédentes. Il est regrettable de pénaliser certaines agglomérations alors que tous les délais ne dépendent pas uniquement des villes et communes.

Art. 4: rejet de la minorité Wasserfallen. Un lien juridique ne devrait pas être créé avec l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales. D'une part, l'horizon temporel des deux objets n'est pas le même: le calendrier de la 4e génération des projets d'agglomération est conçu de sorte que les agglomérations puissent commencer les travaux de construction début 2024. La réalisation des projets de routes nationales devrait quant à elle durer nettement plus longtemps. D'autre part, en liant les deux objets, on court le risque de retarder la réalisation des projets de la 4e génération de projets d'agglomération. Enfin, l'aménagement des routes nationales est un processus top-down, tandis que les projets d'agglomération sont un processus bottom-up. En conséquence, en cas de retard ou de changement des conditions-cadres, il n'est pas possible de simplement ajuster les projets d'agglomération dans de brefs délais.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'adopter le projet avec les modifications proposées.



22.3388 Motion CEATE-CN

Simplifier le passage à des systèmes de chauffage modernes

Jeudi, 15 juin 2023

Conseil national

Position: Cette motion vise à simplifier le passage à des installations de chauffage respectueuses de l'environnement par une modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Pour les nouvelles installations fixes, les limitations des émissions sonores doivent être limitées dans la mesure où elles sont techniquement et opérationnellement possibles et économiquement supportables. Les émissions sonores générées ne doivent pas dépasser les valeurs de planification qui doivent être respectées lors de la construction de nouvelles pompes à chaleur air/eau. L'Union des villes suisses est favorable aux systèmes de chauffage respectueux du climat, tout en respectant le principe de précaution, selon lequel il convient de déterminer quels appareils doivent être installés et à quel endroit. Cela doit permettre de garantir la protection contre le bruit et d'éviter les éventuels conflits d'intérêts. L'uniformisation et la simplification proposées par le Conseil fédéral à titre d'amendement doivent être poursuivies dans cette direction.

Recommandation: L'Union des villes recommande de modifier le projet en retenant les amendements proposés par le Conseil fédéral et acceptés par le Conseil des États.

22.461 Initiative parlementaire CEATE-CN

Loi urgente concernant l'accélération de projets de parcs éoliens avancés et de grands projets de centrales hydrauliques à accumulation

Jeudi, 1 juin 2023

Conseil des Etats

evtl. Mardi, 6 juin 2023

Conseil national

evtl. Jeudi, 8 juin 2023

Conseil des Etats

evtl. Lundi, 12 juin 2023

Conseil national

Position: Pour réduire les émissions de CO₂ de manière durable et pouvoir garantir en même temps la sécurité de l'approvisionnement, il faut accélérer le développement des énergies renouvelables. Les éoliennes, qui jouent un rôle important dans la production d'électricité en hiver, peuvent y contribuer de manière déterminante. Pour cette raison, l'Union des villes salue l'intention du Conseil national de permettre une réalisation rapide des projets de parcs éoliens dont le plan d'affectation est déjà légalement approuvé.

Afin d'accélérer les procédures, l'Union des villes peut accepter que les cantons reçoivent la compétence d'octroyer le permis de construire pour les installations éoliennes concernées. Toutefois, les communes où ces installations sont prévues doivent être impliquées suffisamment tôt dans la procédure. Une possibilité de participation de ces communes doit être garantie, notamment pour assurer l'acceptation locale.

Recommandation: L'Union des villes demande au Parlement de garantir une possibilité de codécision pour les communes hôtes.



18.077 Objet du Conseil fédéral

Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

Jeudi, 15 juin 2023

Conseil national

Position: Le Conseil fédéral veut définir de nouvelles règles en matière de construction hors des zones à bâtir en maintenant le principe de la séparation entre territoire constructible et territoire non constructible, mais tout en accordant à l'avenir une plus grande marge de manœuvre aux cantons.

Même si la construction hors des zones à bâtir ne représente pas un défi crucial pour toutes les villes ou communes, il existe néanmoins un large consensus sur le fait que le mitage du paysage doit cesser. C'est dans cet esprit que l'Union des villes suisses soutient sur le principe la position de la CEATE-N, en ceci qu'elle rejette l'ajout de dispositions dérogatoires supplémentaires pour la construction hors des zones à bâtir et veut stabiliser le nombre de bâtiments hors des zones à bâtir, opposant ainsi un contre-projet efficace à l'initiative paysage.

Dans le cadre des délibérations sur l'art. 5, al. 1 Compensation et indemnisation, l'Union des villes suisses recommande de suivre la proposition de la minorité I ou de la majorité de la Commission chargée de l'examen préalable et de rejeter la proposition de la minorité II. La LAT I doit permettre un développement vers l'intérieur par la densification des constructions, le comblement des espaces vides ou la reconversion des friches. Cela implique également des mesures d'infrastructure appropriées de la part des pouvoirs publics. C'est pourquoi il doit impérativement rester possible de compenser également la plus-value en cas de changement d'affectation ou d'accroissement du degré d'utilisation, car sinon ces coûts devront être financés par les recettes fiscales générales.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet et en ce qui concerne l'art. 5, al. 1, de la P-LAT de suivre les propositions de la minorité I ou de la majorité de la Commission du Conseil national.

22.4148 Motion Widmer (PSS/ZH)

Pas d'aide sociale inférieure pour les réfugiés d'Ukraine et les étrangers admis à titre provisoire

erg. Mercredi, 7 juin 2023

Conseil national

Position: Cette motion demande la modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et de la loi sur l'asile (LASi) de manière à ce que les personnes à protéger dépourvues d'autorisation de séjour (statut S) et les personnes admises à titre provisoire puissent à l'avenir bénéficier de l'aide sociale selon les mêmes barèmes que les réfugiés reconnus. Des prestations sociales réduites compromettent l'intégration des personnes et des familles concernées, ce qui affecte considérablement les villes. Du point de vue des professionnels de l'aide sociale, rien ne justifie des prestations sociales réduites pour les personnes qui restent en Suisse à long terme et qui font partie du groupe cible de l'Agenda Intégration Suisse. La présente motion pourrait inciter à procéder à des ajustements appropriés, raison pour laquelle les villes sont d'avis qu'elle doit être soutenue.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'accepter la motion.



22.3821 Motion Arslan (BastA/BS)

Projet d'avenir global pour les réfugiés ukrainiens

erg. Mercredi, 7 juin 2023

Conseil national

Position: Cette motion réclame une stratégie globale et un plan de mesures concernant l'avenir des Ukrainiennes et Ukrainiens réfugiés en Suisse, en tenant compte entre autres des possibilités de retour ainsi que des différents besoins et des situations personnelles. Les villes jouent un rôle essentiel dans l'accueil des personnes réfugiées, leur intégration dans la vie quotidienne à court terme et le maintien de leur capacité de retour. Les villes seront impliquées aussi en cas de retour. Si ces personnes demeurent ici à plus long terme, c'est essentiellement aux villes qu'incombe la responsabilité de leur intégration. Une stratégie globale est donc conforme à l'intérêt des villes et leur faciliterait la planification.

Recommandation: L'Union des villes recommande d'accepter la motion.

21.4516 Motion Schilliger (PLR/LU)

Consolider la hiérarchie du réseau routier à l'intérieur comme à l'extérieur des localités

erg. Mardi, 6 juin 2023

Conseil national

Position: Cette motion demande au Conseil fédéral d'adapter les dispositions de la loi sur la circulation routière de manière à ce que la vitesse soit systématiquement limitée à 50 km/h sur les routes dites à orientation trafic en localité.

Dans l'optique de requalifier l'espace public et de rendre les villes plus agréables à vivre, instaurer une limitation à 30 km/h également sur les axes principaux constitue une intervention tout à fait judicieuse. Avant tout, cette mesure permet de se rapprocher des valeurs limites d'exposition au bruit de la Confédération. Elle présente toutefois de nombreux autres avantages: sécurité accrue, gain d'espace, meilleure coexistence entre les différents modes de déplacement, ou encore fluidité du trafic.

Par ailleurs, dans un contexte de développement urbain vers l'intérieur, une différenciation entre « axes orientés trafic » et « axes non orientés trafic » est discutable. De nombreux « axes orientés trafic » se situent dans ou proches des centres ou aux abords de lieux sensibles (écoles, crèches ou homes). Le fait que les « routes orientées trafic » doivent être axées en premier lieu sur les besoins du trafic motorisé est donc diamétralement opposé aux multiples exigences auxquelles doivent répondre les rues en ville. L'instauration de la limitation à 30 km/h sur ces axes doit être autorisée.

Recommandation: L'Union des villes recommande de rejeter la motion.

Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)